



**PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
14 AVRIL 2022 – 20h00**

Convocation :
30 mars 2022

Affichage :
30 /03/2022

Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 4
Excusés : 4
Absent : 1
Quorum : atteint
Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux le **14 avril 2022 à 20h00**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en mairie en séance publique sous la présidence de M. Thierry GAILLOT, Maire.

Présents : BERGER Annie, DORGET Virginie, DUPOIRIEUX Corinne, DUPONT Jean-Gilbert, DURUPT Bernard, FLEURENTIN Karine, FRANCOIS Aurélie, GAILLOT Thierry, GAND Christophe, GAND Emilie, LAFORGE Alain, MORIN Olivier, ROBERT Adeline, TALLOTTE Pierric

Formant la majorité des membres en exercice,

Pouvoirs: Rui CARVALHO donne pouvoir à Thierry GAILLOT, MAIX Audrey donne pouvoir à FRANCOIS Aurélie, Philippe MARCHAL donne pouvoir à Mme FLEURENTIN Karine, Nathalie MARCHAL donne pouvoir à Mme GAND émilie

Excusés : Rui CARVALHO, Audrey MAIX ,Philippe MARCHAL, Nathalie MARCHAL,

Secrétaire de séance: Mme DUPOIRIEUX Corinne

Absent : BURGUNDER Aurélien

A l'ouverture de séance à 20 h 00, M. le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux. Ensuite, il constate l'absence de M. BURGUNDER Aurélien, et annonce les pouvoirs pour Rui CARVALHO, Audrey MAIX ,Philippe MARCHAL, Nathalie MARCHAL

Le quorum est atteint et le conseil municipal peut délibérer avec 18 élus votants sur 19 en exercice.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner Mme Corinne DUPOIRIEUX en qualité de secrétaire de séance, proposition approuvée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la dernière séance du 25 mars 2022 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

*** **

L'ordre du jour se déroule et le premier point relatif à

DELIBERATION N° 2022-17 : COMPTE DE GESTION 2021 COMMUNE

Le Compte de Gestion, établi par la Trésorerie municipale, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour. Le tableau récapitulatif est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement BP	-215 610,54€		36 126,68€	-179 483,86€
Fonctionnement BP	1 095 604,38€	315 142,61€	58 076,83€	955 431,72€
Total	880 053,19€	0€	94 203,51€	780 309,86€

∞•∞•∞

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Municipal, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion 2021 du budget général de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget général tel qu'il est présenté ci-dessus

Le deuxième point relatif à :

DELIBERATION N° 2022-18 : COMPTE DE GESTION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le Compte de Gestion, établi par la Trésorerie d'Epinal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour. Le tableau récapitulatif est le suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissements BP photovoltaïques	0 €		- 2 150,18€	-2150,18€
Fonctionnement BP photovoltaïques	0 €	0 €	4012,21€	4012,21€
Total	0 €	0 €	1 862,03€	1862,03€

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Municipal, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **DECLARE** que le compte de gestion 2021 du budget photovoltaïques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du budget photovoltaïque tel qu'il est présenté ci-dessus.

*** **

Le troisième point relatif à :

DELIBERATION N° 2022-19 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE

Monsieur Le Maire se retire au moment du vote. Madame Karine FLEURENTIN, adjointe aux Finances, présente le compte administratif pour l'année 2021 du budget principal de la commune qui s'établit comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2021	Résultat N-1 soit 2020 Ligne 002 ou 001	Résultat Cumulé Au 31-12-21
Fonctionnement	1 809 086,11€	1 751 009,28€	58 076,83€	897 354, 89€	955 431,72€
Investissement	383 102,48€	346 975,80€	36 126,68€	-215 610,54€	-179 483,86€
Résultat Global	2 192 188,59€	2 097 985,08€	94 203,51€	681 744,35€	775 947,86€

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré de la salle des délibérations au moment du vote.

Karine FLEURENTIN, 1^{ère} adjointe, assure la présidence de séance.

Considérant que M. le Maire n'a pas pris part au vote du présent compte administratif, portant ainsi le quorum des votants à 16,

∞*∞*∞

Sur proposition de Mme la 1^{ère} Adjointe, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget général de la commune tel qu'il est présenté ci-dessus.

Le quatrième point relatif à :

DELIBERATION N° 2022-20 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur Le Maire se retire au moment du vote. Madame Karine FLEURENTIN, adjointe aux Finances, présente le compte administratif pour l'année 2021 du budget panneaux photovoltaïques qui s'établit comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2021	Résultat N-1 soit 2020 Ligne 002 ou 001	Résultat Cumulé Au 31-12-20
Fonctionnement	4 885€	872,79€	4012,21€	0€	4012,21€
Investissement	94 296,04€	96 446,22€	-2150,18€	0€	-2150,18€
Résultat Global	99 181,04€	97 319,01€	1862,03€	0€	1862,03€

∞*∞*∞

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré de la salle des délibérations au moment du vote.

Mme FLEURENTIN, 1^{ère} adjointe, assure la présidence de séance.

Considérant que M. le Maire n'a pas pris part au vote du présent compte administratif, portant ainsi le quorum des votants à 16,

∞*∞*∞

Sur proposition de Mme la 1^{ère} Adjointe, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget panneaux photovoltaïques tel qu'il est présenté ci-dessus.

Le cinquième point relatif à :

DELIBERATION N° 2022-21 : BUDGET GENERAL COMMUNE AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal doit constater à la clôture de l'exercice les résultats suivants :

Section Fonctionnement : excédent = + 955 431,72 €

Section Investissement : déficit = - 179 483,86 €

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats comme il suit :

De couvrir le besoin d'investissement par l'affectation au compte 1068 pour : **180 287,86 €**

De reprendre l'excédent de fonctionnement au compte R002 pour : **775 143,86 €**

De reprendre le déficit d'investissement au compte D001 pour : **179 483,86 €**

Le tableau récapitulatif soumis au vote est le suivant :

	Recettes	Dépenses	Résultat n-1 (ligne 002 ou 001)	RAR 2021	Résultat à affecter	
Fonctionnement	1 809 086,11€	1 751 009,28€	897 354,89€	0€	955 431,72€	002 Fonc Rec
Investissement	383 102,48€	346 975,80€	-215 610,54€	128 674,00€ -129 478,00€	-179 483,86€	001 Inv Dep
Affectation compte 1068 BP				-804,00€	-179 483,86€ -804€	
					-180 287,86€	1068 Inv Rec
Résultat Global					779 505,84€	002 Fonc Rec

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter les résultats selon la proposition ci-dessus.

Le sixième point relatif à :

**DELIBERATION N° 2022-22 : BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AFFECTATION
RESULTAT 2021**

Le Conseil Municipal doit constater à la clôture de l'exercice les résultats suivants :

Section Fonctionnement : excédent = **4012,21 €**

Section Investissement : déficit = **- 2150,18 €**

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats comme il suit :

De couvrir le besoin d'investissement par l'affectation au compte 1068 pour : **2 150,18 €**

De reprendre l'excédent de fonctionnement au compte R002 pour : **4 012,21 €**

De reprendre le déficit d'investissement au compte D001 pour : **2 150,18 €**

Le tableau récapitulatif soumis au vote est le suivant :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2021	Résultat N-1 (ligne 002 ou 001)	RAR 2020	Résultat à affecter	
Fonctionnement	4 885€	872,79€	4 012,21€	0€	0€	4012,21€	002 Fonc Rec
Investissement	94 296,04€	96 446,22€	-2150,18€	0€	0€	-2150,18€	001 Inv Dep
Affectation compte 1068 BP					0€	-2150,18€	1068 Inv Rec
Résultat Global						1 862,03€	002 Fonc Rec

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter les résultats selon la proposition ci-dessus.

Le septième point relatif à :

DELIBERATION N° 2022-23 : BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Sur la base des travaux des élus, notamment lors des réunions de la commission des finances, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget principal pour 2022.

Ce projet de budget s'établit comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 2 481 709, 86 €

Recettes : 2 481 709, 86 €

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses : 2 025 954 , 26 €

Recettes : 2 025 954, 26 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de budget pour 2021.

∞*∞*∞

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

- **APPROUVE** le budget primitif de la commune pour 2022.

Le huitième point relatif à :

DELIBERATION N° 2022-24 : BUDGET PRIMITIF 2022 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Sur la base des travaux des élus, notamment lors des réunions de la commission des finances, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget panneaux photovoltaïques pour 2022.

Ce projet de budget s'établit comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses : 8862,03 €

Recettes : 8862,03 €

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses : 25 362,21 €

Recettes : 25 362,21 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet de budget annexe pour 2022.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu les recommandations du Trésor public

∞*∞*∞

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget annexe panneaux photovoltaïques de la commune pour 2022.

Le neuvième point relatif à :

DELIBERATION N° 2022-25 : SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire propose le versement, pour l'année 2022, d'une subvention de fonctionnement de **10 000 €** au CCAS de Vincey pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui sont confiées.

Cette dépense sera inscrite au budget principal.

∞*∞*∞

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de **10 000 €** du budget principal au budget du CCAS,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022

Le dixième point relatif à :

DELIBERATION N° 2022-26 : SUBVENTION MUNICIPALES 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les montants de subventions attribués par la commune de VINCEY pour l'année 2022 aux associations culturelles, sportives et autres afin de soutenir le dynamisme communal en période de crise sanitaire.

Il est rappelé que l'attribution de subvention aux associations n'est pas automatique. Elle fait l'objet d'une demande motivée par l'association sur justificatif pour examen préalable en commission des finances. Les demandes de subventions sont prises en compte en cours d'année.

Il précise que ne prendront pas part au vote les élus, membre de l'association

Vu le budget primitif communal 2022

VU l'avis de la commission « administration et finances » du 16 03 22 et 07 04 22

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention aux associations pour une somme totale de **5 650 €**, répartie comme indiqué dans le tableau ci-dessous

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au budget primitif 2022 à l'article 6574

AUTORISE M le Maire à procéder aux mandatements correspondants

Les propositions de M le Maire **pour 2022** sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ADMR Charmes	150€
MUSEE militaire	5000€
ADAVIE	150€
Association Départementale des Conjoints Survivants des VOSGES Charmes	150€
Association RIVIERA	200 €

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE M le Maire à procéder aux mandatements du tableau validé ci-dessus

Le onzième point relatif

DELIBERATION N° 2022-27 : VALIDATION CHARTE DOCUMENTAIRE MEDIATHEQUE AVEC DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA PREMIERE FRACTION DU CONCOURS PARTICULIER AU SEIN DE LA DGD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de définir un budget pour l'acquisition du fond documentaire de base pour la médiathèque. Cette acquisition peut faire l'objet d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il est proposé un budget prévisionnel (voir le tableau de financement ci-joint) de **31 515 € HT** pour l'acquisition du fond de base composé de livres, DVD, jeux de société et jeux de société et vidéo.

Afin de financer ces actions il est également sollicité l'avis du Conseil pour une demande d'aide de l'Etat au titre de la 1^{ère} fraction du concours particulier au sein de la Dotation Générale de Décentralisation.

Vu les préconisations en nombre des documents fixés dans Projet Culturel Scientifique Educatif et Social, élaboré en concertation avec les partenaires : la Direction Régionale des Affaires Culturelles, les services de la Médiathèque Départementale des Vosges et du réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération d'Épinal)

Considérant qu'il convient d'autoriser la Charte documentaire de la médiathèque (note ci jointe) et la demande d'aide au titre de la première fraction du concours particulier au sein de la DGD

Considérant qu'il convient d'autoriser la Charte documentaire de la médiathèque (note ci jointe) et la demande d'aide au titre de la première fraction du concours particulier au sein de la DGD

∞•∞•∞

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE la charte documentaire présenté et l'enveloppe prévisionnelle d'acquisition de documents du Montant de 31 515 €.

AUTORISE M le maire ou son adjoint délégué à effectuer toutes les démarches relatives à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à présenter les dossiers de cofinancement

Le dernier point à l'ordre du jour .

PROJET N° 2022- 28 : REVISION TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE

Compte tenu de la situation économique inflationniste entraînant des hausses de charges communales, il est proposé de modifier les tarifs de locations datant de 2018. Il est précisé que seuls les tarifs des locations et charges locatives ont été actualisés. Ils étaient de **220 €** pour les locations pour les vinciens et **330 €** pour les extérieurs et 30€ pour les charges locatives anciennement dénommées frais d'entretien Un tarif journalier unique a été également rajouté si besoin pour les usagers. Le tableau proposé est le suivant :

Locataire	Tarif location weekend	Tarif Journalier Location	Charges locatives	Acompte	Caution la Salle, clé électronique et ménage
Association Vincéenne A but d'animation Elus Personnel communal	Gratuit	Gratuit	50€	Aucun	300€
Vincéens	250€	100€	50€	150€	300€
Extérieur	400€	100€	50€	150€	300€

Vu le Code général des collectivités

Vu le Conseil municipal du 12 décembre 2018 relative aux tarifs et mode de règlement de la location de la salle polyvalente.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte à compter du 15 04 22 les tarifs visés ci-dessus suite à la transmission au contrôle de légalité de la présente délibération.

DIT que les contrats signés antérieurement à la présente délibération demeurent inchangés

DIT que ces tarifs resteront en vigueur tant que la présente délibération n'aura pas été rapportée ou modifiée

AUTORISE M le maire ou son adjoint délégué à effectuer toutes les démarches inhérentes à l'exécution de la présente délibération.

PROJET N° 2022- 29 : REVISION TARIFS COMMUNAUX FUNERAIRES

Il est rappelé que la dernière révision des tarifs communaux a été effectuée le 07 juillet 2009.

Ils étaient entre autre le suivant pour le funérarium et **demeurent inchangés** :

- Vincéens / 1^{er} jour 80 € et 16 € par jour supplémentaire
- Hors Vincey : 1^{er} jour 120€ et 24€ par jour supplémentaire

Au vu de l'inflation et hausse des charges communales, il est proposé une réactualisation des tarifs comme il suit :

Concession simple durée 15 ans	Concession simple durée 30 ans
100€	180€

Columbarium durée de location de 15 ans d'une case pouvant contenir 2 urnes	Columbarium durée de location de 30 ans d'une case pouvant contenir 2 urnes
620 €	920 €

Plaque jardin du souvenir
35€

Vacation funéraire
20€

Considérant qu'il convient de valider ces nouveaux tarifs.

Vu le Code général des collectivités

Vu la délibération du Conseil municipal du 7 juillet 2009 portant révisions entre autre des tarifs funéraires communaux.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTE les tarifs visés ci-dessus à compter de la transmission au contrôle de légalité de la présente délibération.

DIT que ces tarifs resteront en vigueur tant que la présente délibération n'aura pas été rapportée ou modifiée.

DIT que les tarifs du funérarium demeurent inchangés comme indiqué ci-dessus.

AUTORISE M le maire ou son adjoint délégué à effectuer toutes les démarches inhérentes à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations et questions diverses, communication des décisions prises par M. le Maire au titre des délégations de l'article L 2122-22 du CGCT

- Acceptation « Entreprise MUNIER » pour la réalisation du columbarium
- Zone de Nomeny tous les terrains sont vendus
- Vote budget de la CAE : financement du terrain synthétique
- CAE financement de l'usine de traitement de l'eau en lieu et place du château d'eau

- Fonds de concours du département pour la réfection du dôme du stade
- Réforme des tarifications des transports scolaires au profit de la CAE ; communication aux usagers transmise en juin.
- CAE « aide à la pierre » à hauteur de 10% sous réserve aide de la commune.
- Présentation du taux d'endettement de la commune : en 2020 350€/habitant attestant la bonne gestion au vu des taux d'endettement régional et national.

∞*∞*∞

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est close et levée à 21h40**

*** **

Pour faire valoir et ce que de droit le 15/04/2022

Mme La secrétaire de séance

Mme DUPOIRIEUX Corinne

M le maire

M Thierry GAILLOT

